COUNCIL OF EUROPE CONSEIL DE L'EUROPE

Strasbourg, le 4 juin 2002
<cdl\doc\2002\synopsis\cdl-ju\cdl-ju-pv19 syn-f>

Diffusion restreinte
CDL-JU-PV (2002) 19 syn
Or. Fr.

COMMISSION EUROPEENNE POUR LA DEMOCRATIE PAR LE DROIT

(COMMISSION DE VENISE)

19e réunion de la Sous-commission sur la justice constitutionnelle avec les agents de liaison des cours constitutionnelles et autres instances équivalentes

et

1ère réunion du Conseil mixte sur la justice constitutionnelle

(Larnaca, 31 mai 2002)

R E S U M E

Les participants :

- notent que, dans le but de souligner l'importance de sa coopération avec les cours constitutionnelles et autres instances équivalentes, le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe a modifié le Statut de la Commission en instituant le Conseil mixte sur la justice constitutionnelle; un organe mixte composé de représentants des cours (agents de liaison) et de membres de la Commission, qui remplacera les réunions de la Sous-commission sur la justice constitutionnelle avec les agents de liaison ;

- élisent comme co-président du Conseil mixte sur la justice constitutionnelle M. Arne Mavčič, agent de liaison de la Cour constitutionnelle de Slovénie ;

- approuvent le Guide d'utilisation pour le Forum de Venise (CDL-JU (2002) 7) ;

- sont informés de la signature du protocole à l'accord de coopération entre l'Association des cours constitutionnelles ayant en partage l'usage du français (ACCPUF) et la Commission de Venise, intervenue les 26-27 janvier à Djibouti, prévoyant l'intégration de la jurisprudence des membres de l'ACCPUF dans la base de données CODICES ainsi que l'accès libre à la base via Internet ;

- prennent note de la tenue, en août 2001, d'un colloque de présidents des cours constitutionnelles et autres instances équivalentes de la région de l'Afrique australe et d'une réunion d'agents de liaison de ces cours à Mangochi, Malawi, en novembre 2001, dans le but de mettre en place un échange de jurisprudence entre ces instances, selon le modèle de coopération de la Commission de Venise avec l'ACCPUF ;

- décident de poursuivre la coopération avec la Cour interaméricaine des Droits de l'Homme ;

- décident que une co-opération avec la Conférence de Justice constitutionnelle de l'Ibéro-Amérique iberique, de l'Espagne et du Portugal devrait procéder sur la base d'un accord qui sera préparé et présenté au Conseil mixte sur la Justice constitutionnelle pour approbation, lors de sa prochaine réunion ;

- sont informés des activités dans certains pays de l'ex-URSS de la Conférence des Organes de contrôle constitutionnel des jeunes démocraties et décident que une co-opération avec cette Conférence devrait procéder sur la base d'un accord qui sera préparé et présenté au Conseil mixte sur la Justice constitutionnelle pour approbation, lors de sa prochaine réunion ;

- sont informés des séminaires qui se sont tenus ou qui se tiendront avec les cours constitutionnelles et autres instances équivalentes (CoCoSem) et approuvent le guide d'organisation des séminaires en coopération avec les Cours constitutionnelles (CDL-JU (2002) 9) ;

- rappellent les instructions pour la présentation des contributions au Bulletin et à CODICES (CDL-JU (2001) 5), notamment en ce qui concerne la longueur des décisions abrégées, le sommaire et la citation de dispositions constitutionnelles ;

- sont invités à transmettre au Secrétariat tout amendement ou contribution éventuelle au Bulletin spécial sur « Les relations entre les cours constitutionnelles et les autres juridiction nationales, y compris l'interférence, en cette matière, de l'action des juridictions européennes » avant le 28 juin ;

- approuvent la publication d'une édition spéciale du *Bulletin* regroupant par pays les grands arrêts des cours, qui contibuent ;

- approuvent la version 4.2 de CODICES, qui comprend une fusion des versions française et anglaise de la base et qui inclut un livre sur l'Index alphabétique, un système de renvois dans l'Index, une recherche au niveau hiérarchique des mots-clés de l'Index, des groupes géographiques permettant la recherche d'arrêts par continent ou organisation internationale ainsi qu'une amélioration des masques de requête ;

- invitent les agents de liaison à utiliser le masque de saisie (version 1.6 T13, disponible sur le CD-ROM CODICES ; une version Internet sera bientôt disponible sur le site restreint de la Commission) pour la préparation de leurs décisions abrégées, à suivre les instructions officielles (présentation des titres, etc.) énoncées dans les Instructions pour la présentation des décisions abrégées (CDL-JU (2001) 5) et à continuer de fournir les textes intégraux des décisions sous forme électronique ;

- approuvent la version 14 du Thésaurus systématique et décident qu'elle devra entrer en vigueur pour les contributions au *Bulletin* 2002/3 (contributions pour janvier 2003) ;

- invitent les agents de liaison à informer le Secrétariat de toute modification apportée aux Constitutions, aux lois sur les cours constitutionnelles et aux descriptions de cours constitutionnelles (publiées dans CODICES) ;

- invitent les agents de liaison à continuer à informer le Secrétariat de toutes modifications intervenues dans la composition de la liste des cours constitutionnelles (CDL-JU (2002) 3), de la liste des agents de liaison (CDL-JU (2002) 4) et de la liste des sites web des cours constitutionnelles et organes équivalents (CDL-JU (2002) 5);

- fixent la date de leur prochaine réunion au 9 mai 2003, à Oslo, à l'invitation de la Cour suprême de Norvège.

Un compte rendu détaillé de la réunion sera prochainement disponible.